



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 13 novembre 2014
PROCES-VERBAL N°241

Présidence:	Mme	Verena	Jendoubi
Conseillers municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Daniel	Fuchs
	M.	Philippe	Gillabert
	Mme	Aimée	Luder
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjointe :	Mme	Maria	Scheibler
Adjoint :	M.	Claude	Bieri
Excusés :	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Samuel	Halff
	M.	Patrick	Mayer
Absent :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 240 de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 27 septembre 2014 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du Maire et des Adjoints
5. Rapports de commission
 - Finances du 16 octobre 2014 (traité au point 8)
 - Routes, emplacements communaux et environnement du 27 octobre 2014
6. Propositions du Conseil municipal
7. Propositions du Maire et des Adjoints
8. Projet de délibération et rapport de commission lié
 - Rapport de la commission des finances du 16 octobre 2014
 - Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
9. Questions
10. Divers

Questions du public

* * *

La Présidente, Verena Jendoubi, ouvre, à 19h30, la séance du Conseil municipal.
Elle excuse l'absence de MM. Sylvain Fuser, Samuel Halff et Patrick Mayer.

1. Approbation du procès-verbal N° 240 de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2014

Conformément à une requête formulée lors de la dernière séance du Conseil municipal, le Bureau a reçu ce procès-verbal en avance. Il a eu le temps de le lire mais n'a pas formulé de commentaire, précise **la Présidente**.

Le PV N° 240 de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2014 est adopté sans modification, à l'unanimité (10 oui) des membres présents du Conseil.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

3. Décision de l'AG de l'ACG du 27 septembre 2014 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux

La Présidente indique que cette décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises portait sur les contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG. Le montant des cotisations communales passe de Fr. 3.- à Fr. 3.60/habitant et de Fr. 2.- à Fr. 2.40/habitant pour la Ville de Genève.

Sans opposition exprimée, cette décision est considérée comme acceptée, à l'unanimité (10 oui) des membres présents du Conseil.

4. Communications du Maire et des Adjointes

Communication de **M. Riem**

- Lettre concernant la Touvière : la commune a reçue copie d'un courrier envoyé par une entité nommée « collectif citoyen environnemental d'Avully » au sujet de la problématique des produits toxiques de la Touvière. Ce courrier, accompagné d'une pétition signée par 88 personnes, dont 57 de la commune, 8 des communes avoisinantes (y compris Challex en France) et 23 de lieux plus éloignés, tels que Viuz-en-Sallaz, Vandoeuvres, Meyrin ou Grand-Lancy, a fait l'objet d'une réponse de la Mairie, quand bien même il ne lui était pas adressé directement. La balle est maintenant dans le camp de l'Etat.

Communication de **Mme Scheibler**

- Burkina Faso : la Présidente du Conseil municipal, Verena Jendoubi et Maria Scheibler sont de retour du Burkina Faso. Elles ont pu se rendre compte des réels besoins de cette population ainsi que de la bonne utilisation du financement que les communes de la Champagne mettent dans le projet de l'école de Pô. Une soirée sera organisée pour présenter un film et des diapositives.

Communication de **M. Bieri**

- Offre promotionnelle Unireso : les TPG renoncent à l'offre promotionnelle Unireso pour les nouveaux abonnements, faisant ainsi suite à la votation du 18 mai demandant une baisse des tarifs. Pour rappel, les TPG et la commune offraient Fr. 100.- de rabais pour l'acquisition d'un nouvel abonnement annuel ; la commune payait Fr. 50.- et Unireso Fr. 50.-.

5. Rapports de commission

- Finances du 16 octobre 2014 – traité au point 8 de l'ordre du jour
- Routes, emplacements communaux et environnement du 27 octobre 2014

M. Baudin précise que la commission s'est réunie pour discuter du parking de la Touvière, suite aux différents vols et actes de vandalisme constatés. Il est clairement stipulé sur le bail que ce parking est non surveillé. Le prix de location s'élève à Fr. 35.- par mois pour les résidents d'Avully et à Fr. 45.- pour les non-résidents d'Avully. Ce parking coûte Fr. 9'400.- par année à la commune (location du terrain à l'Etat, frais administratifs et entretien). Les recettes sont d'environ Fr. 15'000.- si toutes les places sont louées. L'affaire tourne, sans induire de perte pour la commune. Il y a à ce jour 8 places disponibles suite aux résiliations, qui n'ont pas été repourvues du fait que la Mairie attendait des indications du Conseil ; elles pourraient sans autre être remplies, sachant qu'il y a actuellement une liste d'attente. Une solution possible consisterait à installer des spots (fonctionnant au solaire) qui se déclenchent dès qu'il y a une présence. La

commission a aussi parlé du parking de Vernier, qui est bien sécurisé mais fait tout de même l'objet de déprédations ; le prix de location y est de Fr. 65.- par mois.

La commission propose, en conclusion, de garder le terrain tel qu'il est à l'heure actuelle. Dans les **divers**, les commissaires ont parlé de l'éclairage du terrain de foot. Des devis d'environ Fr. 100'000.- avaient été présentés à l'époque. Une autorisation de travaux avait paru dans la FAO, qui est devenue caduque depuis le temps. Ces devis, qui datent de 2011, devraient être réactualisés. Suite aux discussions, la commission a proposé que MM. Fuchs et Baudin rencontrent M. Zumbach, Président du FC Donzelle, afin d'obtenir plus de renseignements et d'informations sur les besoins et la participation du club aux frais.

Mme Luder a proposé que le giratoire d'Eaumorte soit réaménagé de manière plus sympathique. Si la commune souhaite y faire quelque chose, l'Etat n'en assurera plus l'entretien qui reviendra de facto à la commune. La commission trouve qu'il serait plus judicieux d'étudier cette demande dans le cadre des études de développement futur d'Eaumorte.

Mme Maison a proposé que la commune fasse l'acquisition d'un radar préventif. La commission a suggéré de demander à Bernex, qui a 3 de ces radars à disposition, de venir les poser à divers endroits du village.

M. Binet remercie M. Baudin pour la qualité de ce compte rendu.

La proposition de la commission, qui consiste à garder le terrain tel qu'il est à l'heure actuelle, est acceptée par 9 oui et 1 opposition.

La Présidente se fait la porte-parole de M. Fuser, qui a formulé une remarque lors du Bureau concernant la mention du nom des intervenants dans les PV's de commission. Le contenu des débats des commissions étant confidentiel, M. Fuser ne juge pas judicieux de mentionner dans le rapport de commission le nom des différentes personnes qui s'expriment.

M. Binet estime que cette mention ne pose pas de problème si tout le monde est d'accord que son nom figure dans le rapport. **M. Baudin** relève qu'appliquer la proposition de Fuser impliquerait de totalement revoir la manière de fonctionner. Des rapports de majorité et de minorité devraient systématiquement être rédigés. Si une personne demande à ne pas être nommée, il est possible d'accéder à son souhait. Il est dans le même temps important de nommer les personnes qui viennent avec des propositions. **M. Fuchs** considère que les commissaires doivent assumer les idées émises en commission, sans se cacher derrière l'anonymat, auquel il n'est pas du tout favorable. **M. Gandolfo** apporte une précision : M. Fuser relevait le fait que les débats des commissions ne sont pas publics, ce qui est effectivement le cas. Le secret de commission est un élément très fort de la loi. Pour éviter de potentiels problèmes légaux, M. Fuser suggérait d'éviter de mettre les noms, ce qui n'empêche pas les commissaires de donner ensuite leur opinion au Conseil municipal, auquel cas cela devient public. **La Présidente** relève qu'il est tout à fait possible de rendre compte des contenus de commissions sans mentionner forcément le nom des intervenants. **M. Binet** rappelle que les rapports de commission ne sont pas publiés et restent automatiquement confidentiels. Les noms peuvent donc y figurer. **M. Baudin** souligne qu'un commissaire pourrait souhaiter s'exprimer en commission, mais que son nom n'apparaisse pas dans le rapport, auquel cas il doit demander l'anonymat. Il serait plus intéressant de discuter directement de cette proposition avec M. Fuser, qui est excusé ce soir. **La Présidente** rejoint la suggestion de son préopinant. Si les membres du Conseil municipal sont tous d'accord, la manière de fonctionner restera la même.

6. Propositions du Conseil municipal

Aucune

7. Propositions du Maire et des Adjoints

Aucune

8. Projet de délibération et rapport de commission lié

➤ Rapport de la commission des finances du 18 septembre 2014

En l'absence du Président de la commission des finances, **Mme Maison** donne un compte rendu des débats de la commission du 28 septembre 2014. **M. Riem** précise, s'agissant de la liste de présences, que M. Halff était excusé. **Mme Maison** indique que la commission a étudié le projet de budget 2015.

Sur le fonctionnement, M. Riem a fait remarquer, en préambule, que le projet de budget présenté était excédentaire, selon la volonté exprimée par l'exécutif et que les recettes fiscales étaient fondées sur les estimations de juillet du département des finances. Un commissaire a relevé que le budget ne cessait d'augmenter. M. Gandolfo a expliqué que cela dépendait principalement des recettes fiscales et des recettes issues de la

péréquation qui augmentent globalement pour différentes raisons (notamment du fait de l'augmentation de la population à Genève). Un autre commissaire a constaté que les trois amortissements complémentaires votés par le CM lors de la dernière séance ont bien été supprimés du projet de budget 2015. Ce sont donc environ Fr. 92'000.- qui sont sortis du budget de fonctionnement 2015, le solde étant réparti entre 2016 et 2018. M. Gandolfo a fait remarquer que ce projet de budget comporte pas mal de transferts entre rubriques, rendus nécessaires soit par les recommandations du réviseur soit par la volonté de détailler un peu mieux certaines dépenses ou recettes. Un certain nombre d'explications ont été données, qui sont détaillées dans le rapport de commission.

Au chapitre des recettes fiscales (rubriques 90), il a été précisé que les montants inscrits sous « péréquation financière intercommunale » (90.0.408) et sous « contributions cantonales » (90.0.444) sont acquis. Les rubriques 90.0.400 et 90.0.401 sont, quant à elles, des estimations fournies par le DF. Elles sont fondées sur un taux de centime additionnel de 51, taux que M. Riem demande de maintenir sans quoi la commune perdrait la première répartition de la péréquation (actuellement perçue uniquement par Onex et Avully), soit près de Frs 400'000.- pour 2015. M. Riem souhaiterait idéalement pouvoir être plus autonome vis-à-vis des mécanismes de la péréquation et ainsi diminuer les impôts mais en l'espèce, ce n'est pas possible.

Deux amendements ont été proposés, soit de passer la rubrique 58.0.365 à Frs 8'000.- ainsi que la rubrique 58.0.367 à Frs 7'000.- ; ils ont été acceptés par 4 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Par 4 voix pour, 0 contre et 1 abstention, la commission a proposé de maintenir le taux du centime additionnel à 51 ct. Le projet de budget présente ainsi un excédent de Frs 20'795. Par 5 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, la commission propose par ailleurs de maintenir le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens à 100 centimes. M. Baudin remercie l'exécutif et M. Gandolfo pour le budget présenté, qui est très bien ficelé, tient compte des demandes formulées par le Conseil municipal ainsi que d'éléments à anticiper pour l'année prochaine (PLQ notamment). Toutes les questions posées en commission ont obtenu des réponses claires et c'est le signe d'une bonne maîtrise du budget.

➤ **Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 4'763'760.- aux charges et de Frs 4'784'555.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 20'795.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 51 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

vu le rapport de la commission des finances du 16 octobre 2014 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide :**

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de Frs 4'763'760.- aux charges et de Frs 4'784'555.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Frs 20'795.-.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 51 centimes.*
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 à 100 centimes.*

4. *D'autoriser le maire à renouveler en 2015 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

➤ **La proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter est acceptée à l'unanimité (10 oui) des membres présents du Conseil.**

9. Questions

Aucune

10. Divers

- **Mme Schedler** demande s'il serait possible de nettoyer le giratoire qui descend sur la Plaine. Dans son état actuel, il n'est pas joli et pas représentatif de la Commune. **M. Bieri** précise que c'est un giratoire avec des plantes indigènes (prairie fleurie), ce qui ne plaît pas à tout le monde. Avec l'humidité, les mauvaises herbes sont nombreuses mais il n'est pas possible de les traiter.
- **Mme Schedler** a appris que la Fanfare d'Avully donnait le 14 décembre prochain un concert à l'Eglise de Cartigny. Les dirigeants de la Fanfare devraient informer la commune des dates de concerts à l'extérieur.
- **M. Baudin** revient sur l'information donnée par M. Bieri concernant les TPG, pour savoir si le rabais de 50 francs offerts par la Commune perdurera. **M. Bieri** répond que la Commune, contrairement aux TPG, ne dispose pas d'un organe de contrôle habilité à savoir quels sont les nouveaux abonnements. Les TPG n'accordant plus ce rabais, la Commune ne l'accordera plus non plus. Il faut savoir que le prix des abonnements va baisser. **Mme Scheibler** précise qu'à travers le vote du budget 2015, le rabais offert aux jeunes du CO jusqu'à aujourd'hui a été étendu à tous les jeunes en formation jusqu'à 20 ans.
- **Mme Minasso Rota** constate que certaines ampoules du village ne fonctionnent pas et devraient être remplacées. **M. Bieri** précise que ce travail est en cours de réalisation par les SIG.
- **Mme Minasso Rota** souhaite savoir quand les sapins seront illuminés. Au début décembre, répond **M. Bieri**.

La séance est officiellement close à 20h05.

Signatures :

La Présidente

Le Secrétaire